



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 15 juin 2023  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Xavier BECK à Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Roger ROUX à Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-3 - Compte de gestion 2022 de M. le Payeur départemental des Alpes-Maritimes - Budget annexe relatif aux cantines**

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration, le compte de gestion 2022 du budget annexe relatif aux cantines produit par Monsieur le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend, d'une part, les recettes constatées et, d'autre part, les dépenses effectuées, s'établit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES			EXCEDENT 2022
	MONTANT MANDATS EMIS	MONTANT TITRES EMIS	RESULTAT REPORTE	MONTANT TOTAL	
FONCTIONNEMENT	760 046,79 €	637 906,36 €	220 321,83 €	858 228,19 €	98 181,40 €
INVESTISSEMENT	61 233,97 €	37 324,42 €	102 627,51 €	139 951,93 €	78 717,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>821 280,76 €</b>	<b>675 230,78 €</b>	<b>322 949,34 €</b>	<b>998 180,12 €</b>	<b>176 899,36 €</b>

Soit un excédent global de clôture  
à la fin de l'exercice 2022 s'élevant à : + 176 899,36 €

Résultat de la section fonctionnement : 98 18,40 €

Solde d'exécution de la section investissement : 78 717,96 €

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion 2022 de Monsieur le payeur départemental des Alpes-Maritimes présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2022 du budget annexe relatif aux cantines qui vous est soumis par ailleurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- en l'absence de Monsieur le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2022 présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2022 du budget annexe relatif aux cantines qui vous est soumis par ailleurs.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*